

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et vingt-cinq octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 18 octobre 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

Mme Carole COLMENERO, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER ; M. CUGULLERE Michel ; M. DE VOLONTAT Philippe ;

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2022/04/09 : Modification de la période de versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et notamment son article 20 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 88 ;

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

VU les textes fixant les montants de référence pour les corps de l'Etat en application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et arrêtés de transposition pour la Fonction Publique Territoriale du 20 mai 2014, 18 décembre 2015, du 19 mars 2015, du 17 décembre 2015, du 28 avril 2015, du 16 juin 2017, du 3 juin 2015, du 17 décembre 2015 ;

VU le Décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale ;

VU la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP ;

VU la délibération n°2017/09/04 de mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel et notamment de sa 2^{ème} partie concernant le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de service (CIA) ;

VU la délibération 2020/07/03 portant élargissement du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emploi ;

Considérant qu'afin de remettre au cœur de l'évaluation de la manière de servir et de l'engagement, l'entretien professionnel obligatoire annuel mené par les encadrants directs des agents, il convient de modifier la période de versement du CIA ;

Considérant que pour se faire, l'article 4.2 du règlement RIFSEEP qui indique : « *Le complément indemnitaire fera l'objet d'un versement annuel, en une seule fraction versée au mois de novembre* », doit être modifié ainsi : « *Le complément indemnitaire fera l'objet d'un versement annuel, en une seule fraction, au maximum le mois suivant la fin de la campagne des entretiens professionnels annuels* ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la modification du règlement du RIFSEEP en son article 4.2 « Le CIA » porté par la délibération n°2017/09/04 conformément à la rédaction ci-avant proposée ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 25 octobre 2022



Le Maire,

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE... 28 OCT. 2022